

LE DISCOURS SUR «L'ÉTRANGER» PENDANT LA TERREUR, 5 NIVÔSE - 9 THERMIDOR AN II

Sophie WAHNICH*

Hervé THÉRY**

RÉSUMÉ La cartographie des occurrences discursives émises par les différents producteurs d'opinion publique pendant la Révolution française permet de saisir les formes et les déterminations du discours tenu sur l'étranger du 5 nivôse au 9 thermidor an II. On constate alors que ce discours peut obéir soit à des logiques de voisinage guerrier soit à des logiques politiques.

ABSTRACT The forms and determinants of the official discourse on foreigners between 5 nivôse and 9 thermidor, year II, emerge from the mapping of the speeches delivered by the various makers of public opinion during the French Revolution. The two major features which emerge are rationales related either to a hostile neighbourhood or to political motivations.

RESUMEN La cartografía de las ocurrencias discursivas que emiten los diferentes productores de opinión pública durante la Revolución francesa permite comprender las formas y determinaciones del discurso dedicado al extranjero del 5 de nivoso al 9 de termidor del año II. Se observa entonces que las motivaciones de dicho discurso pueden ser ya lógicas de vecindad bélica, ya lógicas políticas.

• ANGLOPHOBIE • ÉTRANGER • OPINION
PUBLIQUE • RÉVOLUTION FRANÇAISE

• ANGLOPHOBIA • FOREIGNER • FRENCH
REVOLUTION • PUBLIC OPINION

• ANGLOFOBIA • EXTRANJERO • OPINIÓN
PÚBLICA • REVOLUCIÓN FRANCESA

La période qui s'étend de nivôse à thermidor an II, soit de décembre 1793 à juillet 1794, représente un moment politique particulier. Le gouvernement révolutionnaire se bat sur le front intérieur et extérieur pour reconquérir la France au lendemain de la révolte fédéraliste, pour la défendre face à une coalition réunissant plus de «vingt deux peuples attelés au char du despotisme» (Barère). C'est dans ce contexte que l'échange établi depuis le début de la Révolution entre le pays et l'assemblée par le canal des adresses et des pétitions bat son plein. Les adresses et les pétitions doivent permettre à la parole du souverain de circuler (1) de l'ensemble de l'espace politique révolutionnaire à son centre législatif (2), la Convention. Elles permettent de régler dans l'espace public révolutionnaire, le lien nécessaire entre opinion publique souveraine et assemblée souveraine.

M. Vovelle, puisant dans les volumes d'*Archives Parlementaires* qui reproduisent la série C des archives nationales, a ainsi répertorié pour cette période une série de 12 000 pièces (3). On peut, grâce à cette source privilégiée, saisir le niveau d'engagement révolutionnaire par la prise de plume, opposer une France du silence à une France de la proclamation. C'est en répertori-

ant d'une manière systématique les adresses, lettres, chansons, pétitions et députations qui thématisent l'étranger du 5 nivôse au 9 thermidor an II que cette enquête statistique a été élaborée. 1 242 pièces ont été décrites dans une matrice qui présentait pour chacune des unités statistiques son origine géographique, le type de locuteur concerné, le type de texte produit, la date de l'émission discursive, enfin les modalités de la thématisation pour chacune des nationalités évoquées par le texte. Cette matrice très lourde a été traitée au CIRCE depuis le Centre histoire et informatique de Paris I Panthéon-Sorbonne. Le choix des catégories pertinentes pour établir la grille des modalités de la thématisation de l'étranger a été effectué en tenant compte des résultats d'une analyse qualitative du corpus. La mise en évidence des champs sémantiques, des mots clés, des trajets thématiques selon les méthodes de l'analyse de discours avait permis de repérer des entrées comparables pour chacune des nationalités traitées, les enjeux énonciatifs qui méritaient la mise en œuvre de cette analyse quantitative.

Une opinion publique sous contrôle?

On a souvent présenté ce discours révolutionnaire des adresses comme un discours de pur conformisme révolutionnaire. On aurait alors pris la plume pour sauver sa vie et, dans le contexte de

* Institut d'Histoire de la Révolution Française (IHRF), Paris I-Sorbonne, Paris.

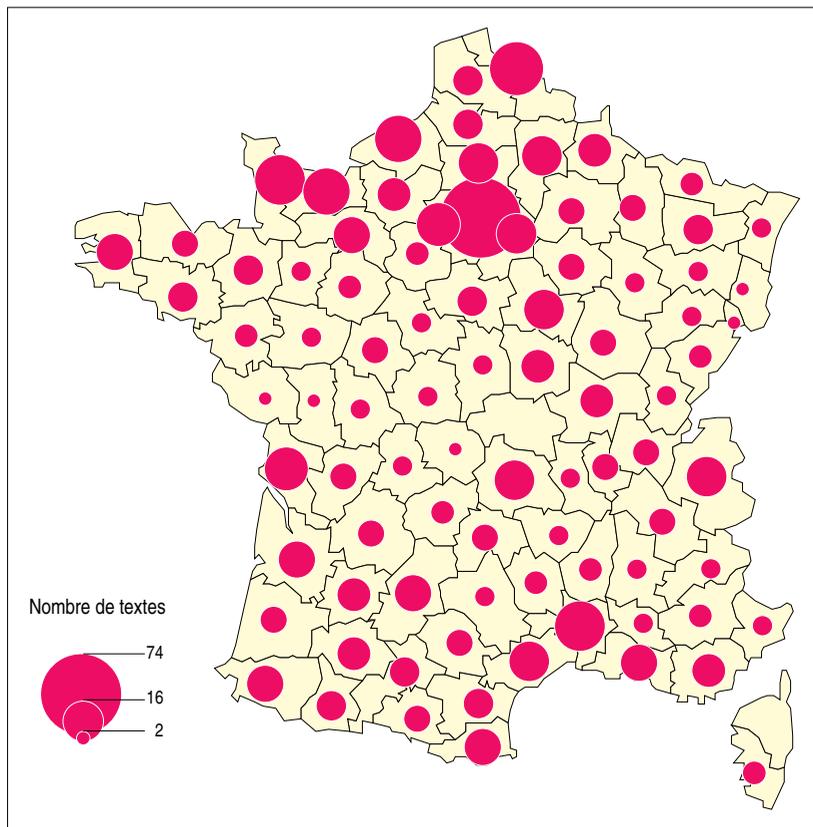
** CNRS, Paris.

la Terreur, mettre en scène une adhésion de convenance. Les réactions quotidiennes des acteurs de la révolution face aux sollicitations de l'événement ne permettraient pas d'approcher les positions politiques spécifiques de chacun. L'analyse du sous-corpus, constitué par l'ensemble des documents qui ont trait au thème de *l'étranger*, permet de remettre en question ce lieu commun de l'historiographie. En effet la spatialisation contrastée des types de discours tenus sur ce thème permet d'affirmer que les différenciations politiques locales n'ont pas été broyées par le gouvernement révolutionnaire.

Le corpus présenté ici de manière synthétique a été constitué en retenant les adresses ou pétitions qui contenaient soit le mot «étranger» lui-même soit ce que l'on pourrait nommer des hyponymes nationaux «Anglais», «Autrichiens», «Espagnols», etc. La spatialisation (fig. 1) tient compte du découpage départemental tel qu'il a été effectué en 1790 et des redécoupages départementaux effectués dans le contexte de la guerre intérieure et extérieure. Le rattachement de la Savoie, annexée le 21 novembre 1792, donne lieu à la création du département du Mont-Blanc, le mouvement rauracien (4) débouche aussi sur une demande de rattachement à la République française. La partie septentrionale de la principauté épiscopale de Bâle devient ainsi le département du Mont-Terrible le 3 mars 1793. Enfin, il faut noter dans la dissociation du département du Rhône et de la Loire les effets de l'insurrection fédéraliste lyonnaise.

Plusieurs types de locuteurs prennent la plume sur ce thème: les municipalités mises en place le 14 décembre 1789, les administrations de district et de département instituées en 1790, les armées, les représentants en mission et les sociétés populaires, sociétés politiques affiliées au club des Jacobins de Paris. Notons que le nombre de ces dernières s'est fortement accru en l'an II du fait d'une politique volontariste de création impulsée par la capitale.

Alors que les paroles des sociétés populaires proviennent de l'ensemble de l'espace français, les paroles des autres locuteurs proviennent d'espaces plus circonscrits. Sud-Est, Nord et Nord-Ouest pour les armées, dans une logique qui déploie une zone de fronts. Seuls les représentants en mission Lacombe Saint Michel et Le Carpentier signent leur passage dans les départements où ils sont envoyés par un nombre significatif de comptes rendus, stigmatisant l'ennemi anglais, respectivement en Corse, dans la Manche et l'Ille-et-Vilaine. C'est essentiellement une France du Nord et du Sud-Est qui porte la parole des municipalités et des administrations.

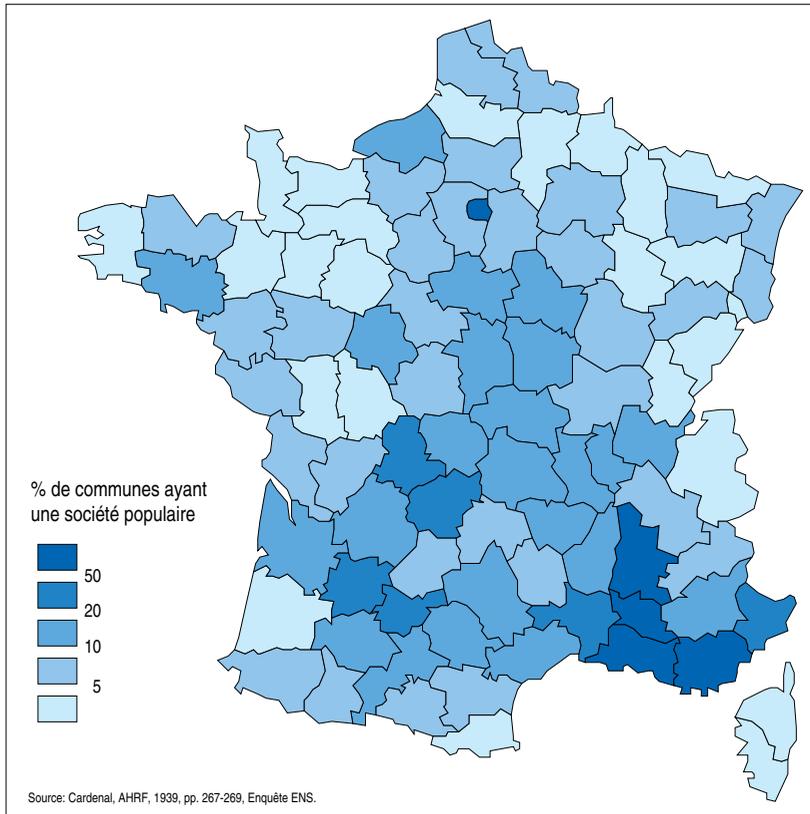


1. Répartition du corpus des textes du 5 ventôse au 9 thermidor an II

La place prépondérante, parmi les rédacteurs d'adresses, des sociétés populaires, offre un argument de poids pour conforter la thèse du conformisme révolutionnaire. Avec la carte de la répartition de ces sociétés populaires, force est de constater que, sur le thème de *l'étranger*, la forte présence de sociétés populaires ne prédispose pas fondamentalement à une prise de parole accrue (fig. 2). Il faudrait cependant corriger cette impression en confrontant cette carte à celle des créations de sociétés populaires, mais si l'adéquation est plus forte elle ne suffit pas non plus à expliquer la prise de plume. Toutes les sociétés populaires ne répondent pas de la même manière sur ce thème et l'on peut donc considérer que même en période de terreur «la diffusion des idées ne peut pas être tenue pour une simple imposition: les réceptions sont toujours des appropriations qui transforment, reformulent, excèdent ce qu'elles reçoivent. L'opinion n'est aucunement un réceptacle ou une cire molle, et la circulation des pensées ou des modèles culturels est toujours un processus dynamique et créateur.» (5).

Géographie des frontières, géographie politique

Ces appropriations différentes du discours sur *l'étranger* peuvent être spécifiées lorsque l'on précise les nations concernées par le discours (fig. 3). D'une manière significative les discours sur le Piémontais ou l'Espagnol sont liés à une géographie des



2. Les sociétés populaires en l'an II

frontières. Le discours sur l'Autrichien présente également un effet de voisinage avec la frontière du Nord — l'Empereur d'Autriche règne alors sur les provinces belges —, mais il connaît cependant une spatialisation plus diffuse, avec un point fort parisien. Enfin le discours tenu sur l'Anglais comme celui qui introduit le mot «étranger» ne connaît aucun effet de voisinage, et sont diffusés pour ainsi dire dans l'ensemble de l'espace français. Il faut cependant noter que le thème anglais connaît une appropriation massive alors que pour le mot «étranger» l'appropriation est sporadique. On peut, compte tenu du volume de textes, considérer que le mot d'ordre qui consistait alors à stigmatiser les traîtres en tant qu'«étrangers» n'a pas pris. Ce mot d'ordre s'est en effet constitué autour de la lutte des factions qualifiées de «factions de l'étranger». L'interprétation de ce combat politique soit à l'aune du complot de l'étranger, soit à l'aune de la trahison du «Coblentz intérieur», ces étrangers de l'intérieur, n'a pas été relancée par une opinion publique désespérée après l'élimination des hébertistes et des dantonistes.

Mais il faut encore souligner un fait d'importance pour comprendre cette faiblesse, étonnante malgré tout, si l'on tient compte d'une part certaine de conformisme révolutionnaire. Dans les rapports de Saint-Just, le thème «étranger» ne réfère pas seulement à l'espace de l'étranger et de la trahison, il permet de conceptualiser la tyrannie (6). Le roi lui-même avait été qualifié d'étranger à la nation par Saint-Just au moment du grand procès.

On pourrait alors qualifier les factions de «factions de la tyrannie». Or cet usage très original du vocable «étranger» que l'on retrouve pour désigner tous les hommes ou toutes les nations qui trahissent le droit qu'ils connaissent, tous les hommes ou toutes les nations qui adoptent des attitudes qui rompent le lien social national ou international, ne semble pas recevable pour la crise des factions de ventôse-germinal an II. On peut considérer que l'interprétation de la crise proposée par la Convention est perçue comme non recevable et on préfère au mot «étranger», le mot «aristocrate». La résistance signe une lutte d'interprétation significative. Reste à élucider la présence massive du thème anglais sur l'ensemble du territoire français.

De l'anglophobie révolutionnaire

Pour comprendre la retraduction massive du thème anglais il faut le contextualiser. Le peuple anglais occupe en effet une position originale dans le discours révolutionnaire. D'une part, durant la période de la constituante et de la législative, c'est le peuple qu'il convient d'imiter. L'Angleterre est le pays des droits de l'homme, le peuple anglais a su recon-

quérir ses droits naturels lors de la glorieuse révolution, se doter d'une bonne constitution. L'Angleterre est un pays de prospérité et de liberté dont il faut rechercher l'alliance. D'autre part, les sociétés politiques britanniques ont dès 1789 fait l'éloge de la Révolution française, et elles ont envoyé à l'assemblée des adresses de félicitation. Cependant loin de s'allier à la France révolutionnaire le gouvernement de Pitt maintient sa neutralité avant de préparer la guerre qui est finalement déclarée par la France le 1^{er} février 1793.

Les débats à la Convention sont alors dominés par une question d'importance, faut-il séparer le peuple anglais de son gouvernement ou considérer que le peuple anglais est identifié à son gouvernement? Dans le premier cas on nourrit encore l'espoir de voir s'insurger ce peuple ami de la liberté, destituer Pitt et la chambre des Lords, convoquer une Convention nationale britannique, bref on espère voir les Anglais refaire une révolution. Dans le second cas, on nourrit une conception beaucoup plus pessimiste de l'homme, et en particulier de l'homme britannique qui semble avoir oublié définitivement sa nature d'homme en ne se ressaisissant pas de ses droits. Le peuple anglais ne s'étant pas révolté prouve à quel point les institutions qu'il s'était donné étaient mauvaises. Elles l'ont dégenéré. On entend alors résonner la phrase que Robespierre prononçait dans son discours sur le Marc d'argent en avril 1791 «et que vous importez l'Angleterre et sa vicieuse constitution qui a pu vous paraître

libre lorsque vous étiez descendus au dernier degré de la servitude, mais qu'il faut cesser enfin de vanter par ignorance ou par habitude» (7).

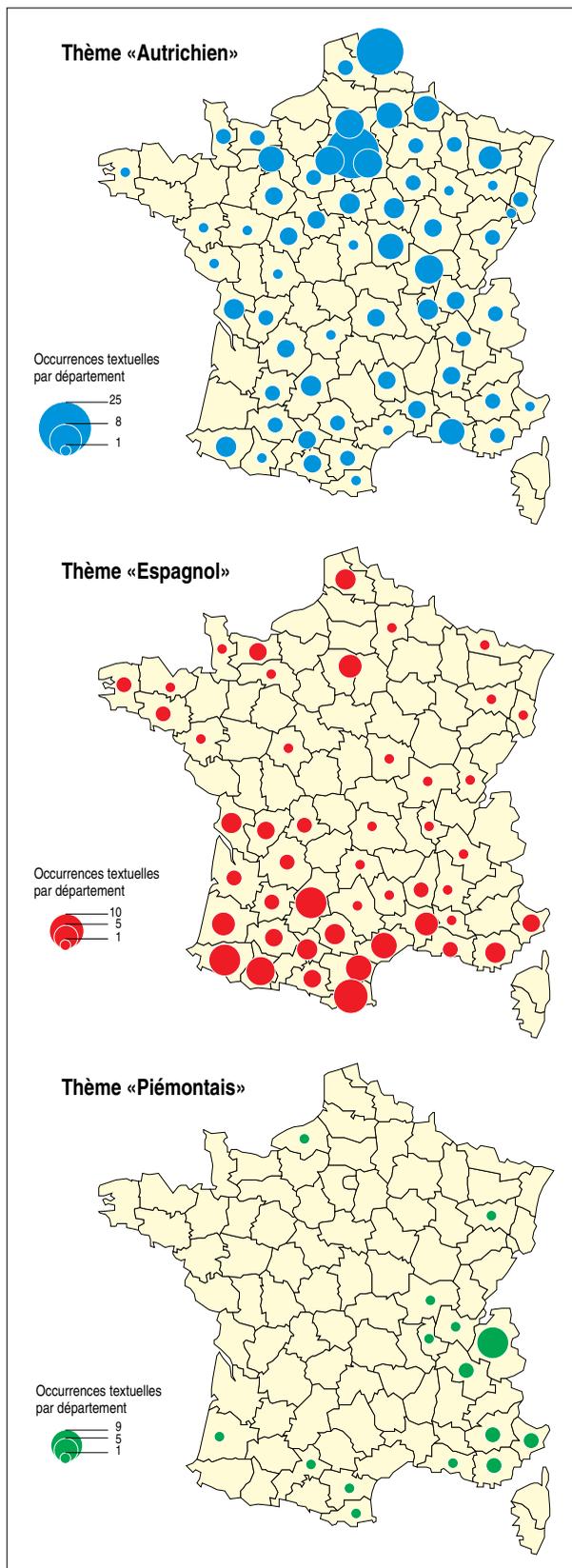
L'entrée en guerre de l'Angleterre permet à un discours anti-anglais de se déployer dans l'espace public et de constituer une échelle morale des peuples. La hiérarchie entre les peuples qui est alors produite installe le peuple révolutionnaire français au sommet, les Anglais qui ont trahi le droit et la liberté au plus bas. Les peuples sauvages qui ne connaissent pas le droit occupent une position médiane.

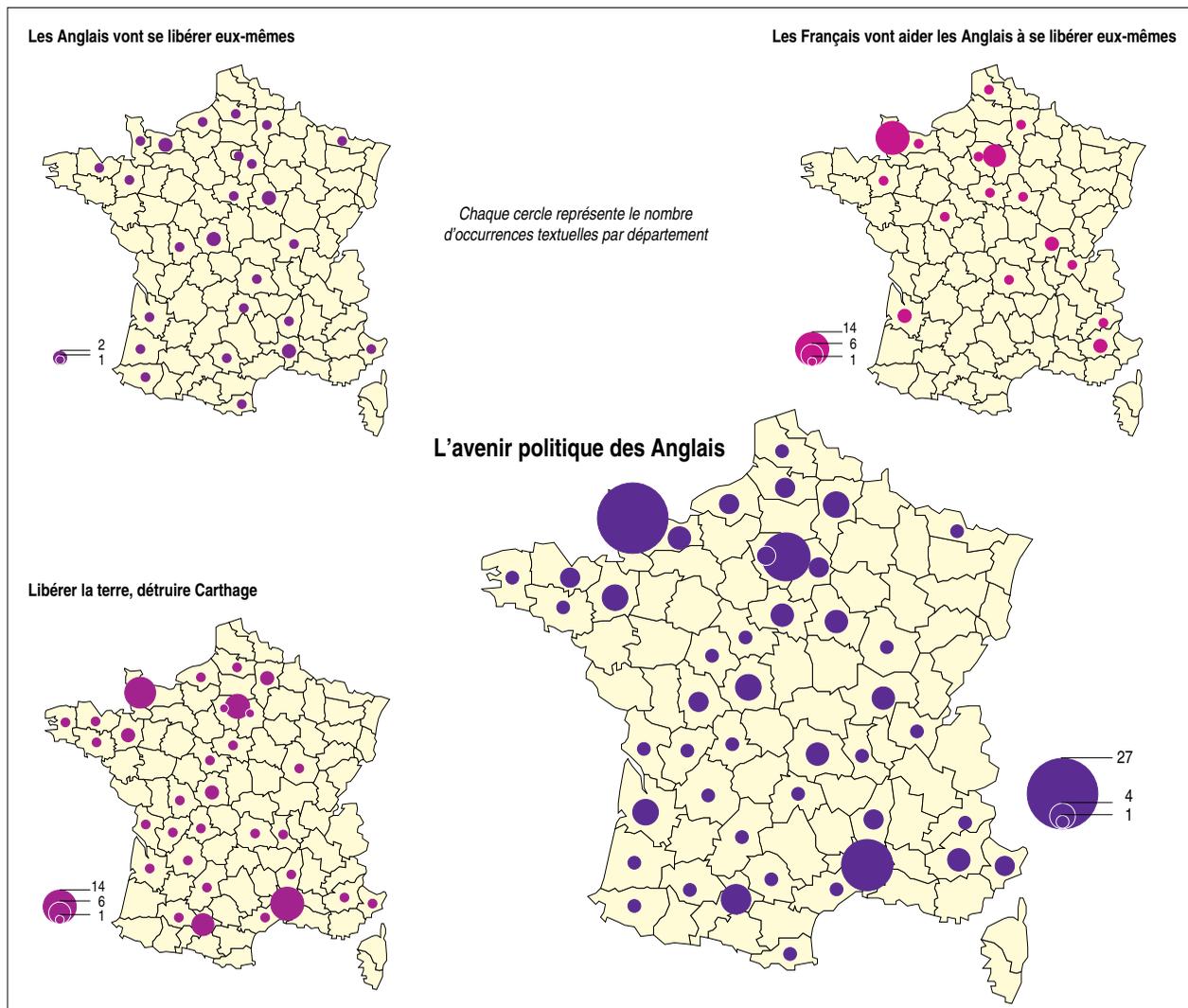
Une lutte des langages s'inscrit alors dans le lexique, l'historien de la langue française F. Brunot précise à l'article «Anglais»: «Quand l'Angleterre de Pitt devint l'âme de la ligue formée contre la Révolution et la France, des haines furieuses se traduisirent par toute sorte de mots. La nation qui avait tant admiré l'Angleterre devint passionnément "anti-anglicane", on disait aussi "anti-anglaise". Malheur à qui avait la réputation d'être "anglisme" ou "anglomane"» (8).

Le 11 pluviôse an II, Robespierre intervient aux Jacobins dans le débat mené sur «les crimes du gouvernement anglais et les vices de la constitution britannique». Il semble alors définitivement retourner l'auditoire en énonçant un paradoxe à l'horizon de l'universalité de la révolution. En effet Robespierre défait alors la distinction entre peuple et gouvernement, défait la nécessité d'aimer toute la terre lorsque l'on se prétend révolutionnaire en disant «je déclare que je hais le peuple anglais». Il corrige la violence de tels propos en ajoutant: «je ne m'intéresse au peuple anglais qu'en qualité d'homme; alors, j'avoue que j'éprouve quelque peine à en voir un si grand nombre, lâchement soumis à des scélérats qui les conduisent insolamment». On touche ici à un point d'importance puisque c'est cette distinction entre l'homme universel et le citoyen anglais responsable de son gouvernement qui permet de fonder le décret du 7 prairial qui conduit à exclure les Anglais de l'humanité et à leur déclarer une guerre à mort sous l'euphémisme «il ne sera plus fait de prisonnier anglais ou hanovrien» (9).

Barère présente un rapport à la convention qui explicite le décret, il démontre que dans une conception cosmopolite du droit naturel, les Anglais ont non seulement trahi leur humanité, mais trahi l'humanité. La notion de crime de lèse-humanité qui renvoie à une conception où le genre humain serait porteur d'une souveraineté spécifique est alors défini. Réduire les hommes en esclavage, les empêcher de se ressaisir de leur droit, ne pas respecter le droit des gens et la réciprocité de la souveraineté, la réciprocité de la fraternité sont les éléments essentiels qui permettent de définir ce crime suprême. Cependant, le rapport de Barère présente des accents xénophobes qui n'ont rien de nécessaire dans une logique du droit naturel. L'appropriation du décret et du discours anglophobe va de ce fait s'effectuer selon une triple logique, celle de l'anglophobie ancestrale réinvestie à chaud, celle de l'intérêt qui vise à supprimer le rival naturel, celle enfin du droit naturel cosmopolite.

3. Les nations concernées par le discours (ci-contre)





4. L'avenir politique des Anglais

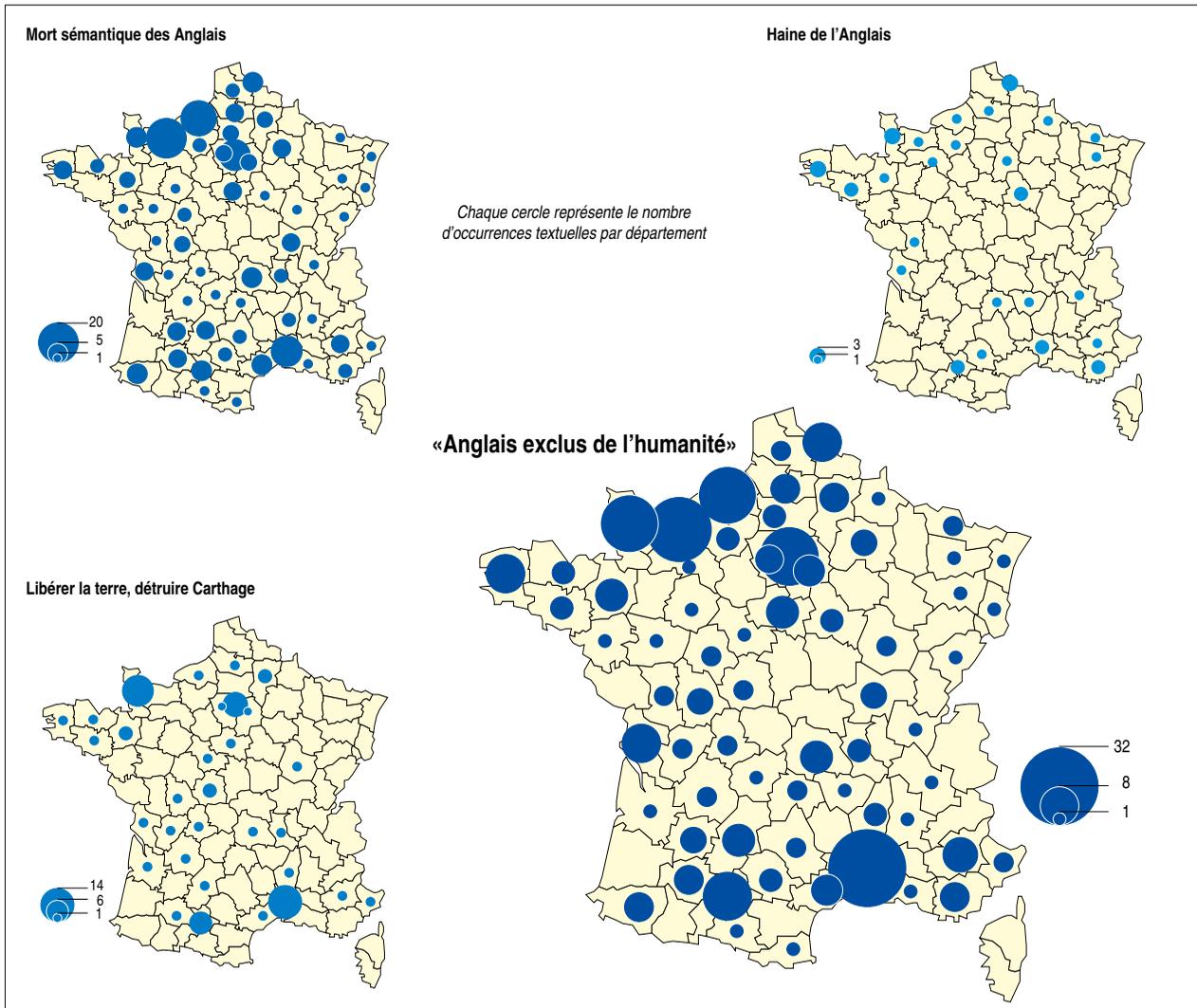
L'appropriation du discours anglophobe

Quelques cartes permettent de saisir deux aspects de l'appropriation du thème anglais (fig. 4 et 5). La première vise à présenter la manière dont on imagine, dans le discours des adresses, l'avenir politique des Anglais, la seconde la manière dont on a repris le thème de l'Anglais «exclu de l'humanité».

Trois valeurs qualifient l'avenir politique selon la grille de la lutte des langages que nous avons présentée. Les Anglais sont révolutionnaires et vont se libérer eux-mêmes. Les Anglais sont révolutionnaires mais ont besoin de l'aide des Français pour se libérer. Dans les deux cas, il s'agit en l'an II d'un discours résiduel. On a du mal à abandonner l'idée de trouver dans ce peuple un allié naturel du peuple révolutionnaire français. Enfin la troisième valeur est celle qui consiste à annihiler tout avenir politique pour ce peuple en détruisant l'Angleterre, cette nouvelle Carthage. Il est remarquable d'observer qu'un départe-

ment comme la Manche juxtapose pour la période considérée les trois discours, et ce, dans des proportions qui ne négligent ni l'assistance ni la destruction. Il en est de même pour la Gironde et la région parisienne. Le Sud-Est enthousiaste à l'annonce de la reprise du port de Toulon sur les Anglais, construit par contre un discours sur l'avenir politique de ce peuple uniquement fondé sur la destruction.

C'est à l'occasion des fêtes organisées pour commémorer la reprise de ce port qu'une première fixation anti-anglaise a pu être enregistrée, la géographie des fêtes est aussi celle de la mort scénographique et sémantique du gouvernement anglais puisque l'on jette au feu des mannequins de Pitt et Georges, «ces ennemis du genre humain». Ces fêtes ont été organisées sur tout l'espace français mais ce sont les départements normands, ceux de la région parisienne et ceux du Sud-Est qui ont ressenti le besoin de spécifier, dans leur procès-verbal, leur volonté de détruire l'infâme.



5. Les «Anglais exclus de l'humanité»

Le discours qui porte la haine de l'Anglais à proprement parler, discours qui réaffirme qu'il n'y a pas lieu de séparer ce peuple de son gouvernement, est assez faible. De plus il semble obéir à une géographie des frontières et des rivalités commerciales plutôt qu'à une géographie politique. On déclare la haine de l'ennemi et du concurrent, non la haine de l'étranger. En ce sens, on peut affirmer que la retraduction du thème anglais n'obéit pas plus que celle de l'étranger aux mots d'ordre de la Convention. Pourtant il s'agit bien d'un thème politique comme en témoigne la haine de Pitt signifiée dans les mascarades. De fait, le conformisme révolutionnaire n'explique pas tout. La spatialisation de l'opinion sur le thème de l'étranger permet de le démontrer.

(1) WAHNICH S., 1992, «Fragments d'institutions parlementaires, faire circuler la parole du souverain», *Politix*, «L'ordre parlementaire», Presses nationales de la fondation des sciences politiques, n° 20, pp. 119-128.

(2) Sur la notion de centralité législative, cf. BRUNEL F., 1989, *1794 Thermidor, la chute de Robespierre*, Bruxelles, Éditions complexe, pp. 16-20.

(3) VOVELLE M., 1992, *La découverte de la politique, géopolitique de la révolution française*, Paris, La Découverte.

(4) À l'origine de la première république sœur qui fut constituée en 1793 par la partie septentrionale de la principauté épiscopale de Bâle. Il doit son nom à un peuple gaulois: les Rauragues.

(5) Cf. CHARTIER R., 1989, *Les origines culturelles de la révolution française*, Paris, Seuil, pp. 30-31.

(6) Cf. WAHNICH S., 1988, «Le mot "étranger" dans la lutte des factions, usage d'un mot dans une crise politique», *Mots*, «Langages, langue de la Révolution française», Presses nationales de la fondation des sciences politiques, mars, pp. 92-131.

(7) Cf. *Textes choisis de Robespierre*, tome 1^{er}, p. 69, présentés par J. POPEREN, 1957, Paris, Éditions sociales.

(8) Cf. BRUNOT F., *Histoire de la langue française*, t. IX, p. 922.

(9) *AP*, t. 91, p. 41, (26 mai 1794).